



# Règlement du concours Dessins & Croquis AVES 2010: Emotion'Ailes

## **Article 1:**

Dans le cadre du Festival Nature Namur, Aves- Natagora organise un concours de dessins et croquis qui donnera lieu à une exposition à la galerie du Beffroi dans le vieux Namur, et dont la remise des prix aura lieu le dimanche 17 octobre 2010.

## **Article 2:**

Le concours est ouvert à tous, amateurs et professionnels.

## **Article 3:**

La participation au concours est gratuite.

## **Article 4:**

Les participants garantissent qu'ils sont les auteurs et titulaires des droits d'auteurs des œuvres envoyées et autorisent en cas de sélection en tant que nominés, la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours et de la promotion des concours des années suivantes.

## **ENVOI DES Dessins & croquis**

### **Article 5:**

Chaque dessin ou croquis devra être un travail original.

Le format devra impérativement être de 20 x 30 cm (le support devra être de 20x30cm).

Il n'est pas fait mention d'un support particulier ni d'une technique particulière.

Toute œuvre non conforme à ces prescriptions et dimensions sera hors concours de facto.

### **Article 6:**

Chaque participant pourra présenter au maximum 4 dessins ou croquis.

Tout concurrent ne pourra être primé (recevoir un prix officiel) que pour la mieux classée de ses œuvres.

Une œuvre déjà primée lors d'un autre concours ou déjà publiée ne sera pas considérée dans le concours.



## **Article 7:**

La date limite d'envoi : 5 septembre 2010.

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques leurs œuvres, accompagnées d'un bordereau d'inscription, exclusivement à l'adresse suivante :

**Concours dessins & croquis AVES  
Chez Adventure Sign  
Chaussée de Wavre, 1501  
1160 Bruxelles**

Les plis recommandés ne seront pas acceptés.

Il ne sera pas fait de retour postal des dessins et croquis.

Les personnes désireuses de récupérer leurs œuvres devront se présenter en personne chez Adventure Sign Chaussée de Wavre, 1501 à 1160 Bruxelles du lundi au vendredi entre 9 et 17 heures et cela à entre le 1er décembre 2101 et le 31 janvier 2011.

## **Article 8:**

Chaque œuvre devra obligatoirement être nommée de façon concordante avec le bordereau d'envoi.

Un texte court de présentation de l'artiste et de son travail peut être ajouté sur le bordereau.

## **Article 9:**

Le bordereau récapitulatif joint en annexe au présent règlement devra impérativement faire partie de l'envoi.

Tout dessin ou croquis envoyé sans bordereau ou contenant des œuvres ne mentionnant pas les informations requises en vertu des articles 8 et 9 ne pourra pas être retenu au titre de ce concours.

## **Article 10:**

La Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins et croquis.

# **SELECTION DES DESSINS ET CROQUIS**

## **Article 11:**

Une présélection des œuvres envoyées au concours sera effectuée fin septembre 2010 par l'équipe organisatrice composée d'illustrateurs et d'ornithologues.

## **Article 12:**

Le jury officiel sera composé d'artistes animaliers, d'ornithologues et de représentants d'Aves et des médias.

Le jury sera composé de cinq personnes minimum qui seront assistées par une personne du comité organisateur.

Le jury se réserve le droit de consulter les œuvres non retenues par le jury de présélection.



### **Article 13:**

Les résultats seront annoncés officiellement lors de la remise des prix qui se déroulera le dimanche 17 octobre 2010. Ils seront communiqués par courriel adressé aux gagnants après la proclamation officielle et sur le site du Concours.

### **Article 14:**

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury est tenu par un devoir de réserve quant au contenu des délibérations.

## **LES PRIX & CATEGORIES**

### **Article 15:**

Le thème de cette année est « les oiseaux de Wallonie et de Bruxelles »: A l'occasion de l'année de la biodiversité et de la sortie de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs de Wallonie réalisé par les ornithologues de l'asbl AVES et la Région Wallonne, les œuvres candidates dans cette catégorie présenteront une espèce d'oiseaux nichant ou ayant niché ainsi que des espèces migrant ou hivernant régulièrement en Wallonie. Les migrateurs ou hivernants occasionnels seront évités (volontairement, aucune liste des espèces concernées n'est mise à disposition des participants afin de favoriser la connaissance ornithologique ou la recherche d'informations concernant l'avifaune de Wallonie). La rareté de l'espèce ne sera en aucun cas un élément prioritaire pour le jury.

Les catégories suivantes ont été déterminées :

- Première catégorie : enfants 4-8 ans.
- Seconde catégorie enfants 9-14 ans.
- Troisième catégorie croquis de terrain - tous âges.

### **Article 16:**

Les prix sont offerts par AVES - Natagora et par les sponsors du concours. Il sera décerné un prix par catégorie.

### **Article 17:**

L'auteur d'une œuvre sélectionnée s'engage :

- à laisser au Comité la représentation gratuite de ses œuvres dans le cadre de ce concours et de la promotion des concours des années suivantes,
- Invitation : chaque lauréat sera invité à l'occasion de la soirée de remise des prix.

### **Article 18:**

Tous les lauréats autorisent gracieusement les organisateurs du concours à reproduire leurs œuvres pour les nécessités de l'exposition, de la promotion, du concours (médiat, articles de presse, expositions) et ce à but non lucratif. Il est envisagé de publier les œuvres lauréates dans la revue Natagora Magazine , sur les site d'Aves, et de Natagora ainsi que dans la presse spécialisée.



### **Article 19:**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

### **Article 20:**

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.



## **Bordereau récapitulatif de participation au concours Dessins et Croquis AVES 2010**

Je soussigné,

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu et date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal: ..... Commune : .....

Pays : .....

Tél privé : ..... Tél prof : .....

GSM : .....

Profession : .....

déclare être le titulaire des droits d'auteurs des oeuvres envoyées et autorise la représentation gratuite de mes oeuvres dans le cadre de ce concours et de la promotion des concours des années suivantes si mes oeuvres sont lauréates. Je déclare que les oeuvres n'ont jamais été primées lors d'un autre concours ou été publiées. Je déclare en outre avoir pris connaissance et accepter le règlement du concours dans son intégralité.

Fait à : ..... Le : .....

Signature (signature des parents obligatoires pour les enfants mineurs)

Catégorie :

Nom de l'oeuvre :

Espèce(s) représentée(s) :

Technique utilisée